

Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



**Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)**

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyn Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263av. J.-C) »	14-29
Djézié Guénolé Charlot BENE BI : Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIII^e -XVI^e siècle)	30-40
Konan Parfait N'GUESSAN : Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIII^e siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées	41-59
Amon Guy Serge ATCHIE: Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530	60-75
Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250)	76-90
Mahamadi KOALA : Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIII^e – XX^e siècle)	91-104
Yves Victor NGONO : Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité	105-117
Somolo Alain OKOUMAN : Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIII^e siècle	118-135
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE : La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman	136-155
Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation	156-179
Anin Patricia-Claire N'CHO : Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha	180-194
Sabounouman KONÉ : ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980)	195-213
Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbé (centre ouest ivoirien)	214-228
Jean Baptiste KOFFI : L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique	229-243
Aissata Kane-LO : Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles	244-263
Méfégbé MÉITÉ : L'écranisation globale et la désintégration de la société	264-276
Katcha HILI: Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique	277-289
Amani KOFFI : La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani	290-307
Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales	308-326
Pougwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines	327-339

Nohan SIDIBE : De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920)	340-363
Baraou HALADOU SALE : Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960)	364-380
Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative	381-393
Pascal Iheanacho OHANMA : Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko	394-409
Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIX^e-XX^e siècles)	410-425
Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : Le pagne traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle	426-440
Ousmanou BASSIROU : Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun	441-451
Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA : L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA)	452-468
Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : Perception de la contraception chez les adolescentes	469-482
Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin)	483-494
Dago Thomas DADIE : Outillage et techniques culturelles en Grèce classique	495-510
Noaga BIRBA, Séverin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons	511-527
Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ : Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho	528-543
Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire	544-557
Sidy NDOUR : L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique	558-583
Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso)	584-600
Mitanhantcha YEO : L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien)	601-613
Sinaly TRAORÉ : Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire	614-628
Issifou TARNAGDA : Les nasales en <i>bisa barka</i> (Première partie)	629-641
Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA : L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)	642-652
Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : Le sanctuaire Hebiesso, Sovi : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIII^e-XX^e siècle)	653-671

Winso Banfo Claude SOMÉ : Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960)	672-690
Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs	691-713
Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSE: Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024)	714-735
Bouais KONE : Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire 1958 à 1984	736-750
Kubertezié Eric SOMDA : Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan	751-767
Noaga BIRBA, Brahim OUEDRAOGO : Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo	768-783
Jacquinet BAMBA BISSELE : Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun	784-796
Benjamin EYOUNGA : La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale	797-822
Oumar OUATTARA: L'amélioration du système de passation des marchés publics, un moyen pour promouvoir la compétitivité des pme locales	823-841
Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan	842-856
Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through <i>Amairam</i>	857-871
Yhattey Hervé Thierry AGUIE : Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xx^e siècle	872-887
N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien	888-909
Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024	910-932
BABAROU: Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon)	933-946
Nadine Carole NGON : L'héritage africain dans les noms colombiens	947-962
Mamadou Vieux Lamine SANÉ: Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone	963-981
Koffi Alain KOUASSI: Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIII^e - XX^e siècle)	982-998
Salomé Michelle Rose EDIMA : La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun-face à l'essor des plats internationaux (1984-2025)	999-1019
Yannick ZO'OBO : Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948)	1020-1030

Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948)

Yannick ZO'OBO

Université de Douala-Cameroun Département d'histoire
zyoobo@yahoo.fr

Résumé

Dans une ordonnance signée le 15 juin 1896, l'autorité allemande instaure au Cameroun la notion de « terres vacantes et sans maîtres ». Celle-ci apportait une reconfiguration de la conception traditionnelle de la terre ancestrale chez les peuples du Cameroun. Pour ces derniers, la terre ancestrale était leur patrimoine dont le devoir était de protéger pour leurs activités agricoles et pour leurs descendants. Pour l'administration par contre, il s'agissait d'un milieu végétal avec une couverture boisée qu'il fallait exploiter à des fins économiques. Il allait alors se créer une logique d'affrontement car les deux conceptions de la terre ne pouvaient pas cohabiter pacifiquement. La réaction antipathique des indigènes victimes d'expropriation a amené les autorités coloniales françaises qui avaient débouté l'Allemagne hors du Cameroun en 1916 à reconsidérer la notion de « terre vacantes et sans maîtres » qu'ils abrogèrent finalement en 1950. À partir des sources d'archives, des documents bibliographiques ; suivant une approche diachronique, cette étude se propose d'analyser les changements apportés par l'exploitation du bois dans la conception traditionnelle de la terre ancestrale, dans un contexte où devait cohabiter exploitation forestière et problèmes fonciers en milieu rural camerounais.

Mots clés : Cameroun, exploitation forestière, terres ancestrales, terres vacantes, mutations.

Abstract

European colonization, driven by the pursuit of profit, subjected Africa to numerous forms of ambitions. One of the main areas of application commonly known as the "enhancement of territory" is the forest. This resource was seized by European colonists in search of precious wood to supply the metropolis. The expropriation of indigenous peoples was a strategy used by the administration to grab and control the wooded areas of the territory. This process led to a reconfiguration of the traditional economy, which necessarily involved a series of transformations. Drawing on archival sources and bibliographic documents, and following a diachronic approach, this study aims to analyze the changes brought about by forest exploitation in rural Cameroon.

Key-words: Cameroon, forest exploitation, traditional agriculture, vacant land, rural areas.

Introduction

L'actualité nationale de ces dernières années, pour le moins qu'on puisse en dire, laisse apparaître des relations conflictuelles entre les populations locales et les hommes d'affaire qui exploitent les ressources naturelles. L'histoire de l'exploitation forestière industrielle est jonchée de cas d'animosité et d'antipathie entre ces exploitations capitalistes et les populations riveraines. Une tentative de compréhension de ce phénomène permet de comprendre qu'il tire sa source de la période coloniale avec les expropriations qui commencent avec le décret

impérial de 1896. Au cours de cette période, fut inaugurée au Cameroun au pour des besoins de mise en valeur, l'occupation des riches terres du territoire. Ce phénomène s'intensifia pendant la période française dans un contexte où, en 1923, les colonies furent présentées par Albert Sarraut comme le dernier recours devant relever la France des misères de la guerre (J. Ki-Zerbo, 1978, 429). Pour des raisons diverses et surtout pour la coupe du bois, la forêt camerounaise attira les capitaux privés européens. La création d'exploitations forestières nécessitait la mise à la disposition aux hommes d'affaires européens de vastes étendues de terres forestières. Sous l'impulsion des administrateurs coloniaux la population locale fut spoliée de vastes superficies de terres. Le problème que pose cet article est celui de comprendre l'incompatibilité entre l'exploitation forestière et le régime foncier indigènes pendant la période coloniale.

La méthodologie adoptée par la présente étude consiste à parcourir les sources de diverses natures, notamment les documents d'archives, les ouvrages généraux, les rapports administratifs, les articles. Le souci étant de rassembler le maximum d'éléments permettant d'apporter une réponse à la problématique. La démarche historique utilisée est à la fois diachronique et comparative.

Cet article s'articule autour de trois points : tout d'abord, il ressort la place de la terre et de la forêt chez les peuples du Cameroun avant l'intrusion coloniale, il met en relief les méthodes utilisées l'administration coloniale pour s'octroyer les terres des peuples locaux et enfin il analyse les mutations qu'a induit l'expropriation des populations locales et leurs réactions au processus d'expropriation.

1. La terre et la forêt au Cameroun avant la colonisation

Avant l'arrivée des Européens au Cameroun, les différents peuples de ce territoire utilisaient la terre pour leur vie spirituelle et économique. Elle occupait à côté de la forêt, une place de choix chez ces peuples. Loin de remonter à l'antiquité de l'histoire du Cameroun, cette partie tend à décrire la place qu'occupaient la terre et la forêt chez les camerounais avant l'intrusion des européenne.

1.1. La conception de la terre au Cameroun ancien

Au Cameroun, avant la capitalisation de la terre, l'on avait une perception très noble de celle-ci. La conception générale chez bon nombre de peuples du Cameroun veut que la terre soit une chose sacrée. Celle-ci résulte du lien entre morts enterrés et leurs descendants encore vivants. Certains peuples à l'instar des Bafia pensent que l'esprit des morts enterrés sur les terres ancestrales ressuscite sous forme de totem. Ce qui fait que, son lieu d'évolution devient

la terre ancestrale. Cet esprit totémique très vénéré est le pourvoyeur de toutes les bénédictions aux descendants du défunt (G. Dong Mognol, 1998, 104). Il s'établit ainsi un lien étroit entre l'individu encore vivant, le parent défunt et la terre ancestrale. Chez les Bassa, il n'était pas concevable qu'un individu jouissant de toutes ses facultés, puisse quitter la terre de ses aïeux. Philippe Leppens cite à cet effet un patriarche Bassa qui disait que :

« Nous sommes attachés solidement et plus que jamais à notre terre. Nos pères dont les tombeaux se dressent majestueusement devant nos concessions, sont les gardiens respectés de ces terres. Nous ne pouvons pas abandonner ces terres quelles que soient les circonstances » (P. Leppens, 1971, 2). Il devient ainsi évident comme le dit Verdier que « la terre est ainsi investie d'une sacralité, qui en fait une divinité » (R. Verdier, 69).

Dans certaines sociétés qui avaient un type d'organisation politique dit centralisé, la terre était la propriété du souverain. En revanche, chez d'autres peuples à organisation politique dite décentralisée, la terre apparaissait plutôt comme une propriété collective. Dans les civilisations négro-africaines la terre avait également une fonction agraire. Chez les Boulou, l'économie était basée sur l'agriculture et la chasse (R. Ebale, 2017, p. 21). Ces activités leur permettaient d'obtenir des produits de consommation courante (F. Etoga Eily, 1971, p.105). Grâce à la forge, qui leur permit de fabriquer des outils agricoles, ces peuples purent convertir l'exubérance de la forêt en espaces agraires. Pour des besoins de survie, chaque clan occupait une grande superficie de terre qu'il pouvait mettre en valeur. La terre était considérée par presque toutes les traditions de l'Afrique Noire comme l'équivalent symétrique du ciel (C. C Fouelefak, 2021, p. 10). Elle était vue, comme nourricière et constituait en cela un intérêt indéniable pour la population locale qui pouvait s'en servir pour la production des substances dont elle avait besoin. Sur ces terres, elle pratiquait la culture des tubercules (le taro, le macabo, la patate, la banane-plantain, le manioc, les ignames, les pommes de terre) ; des céréales (le maïs, les arachides, le haricot) ; des légumes et plantes condimentaires (C. C Fouellefak Kana, 2021, p. 10).

1.2. La conception de la forêt au Cameroun ancien

Avant l'arrivée des européens, les populations du territoire se servaient de la forêt pour la satisfaction de leurs besoins. Les essences de la forêt servaient pour construire leurs maisons ou en tant que bois de chauffage. Elles utilisaient aussi le bois pour confectionner des objets (louches, mortiers, meubles, etc.) qu'elles échangeaient avec les peuples de l'intérieur (A. F Dikoumè, 2006, 298). La forêt était également le lieu dans lequel les populations pratiquaient leurs activités magico-rituelles destinées à chasser les forces du mal et à rechercher le soutien des esprits (Y. Zo'obo, 2021, p. 446). Ce qu'il faut noter également est que c'est dans la forêt

que les peuples trouvaient les ingrédients pour la thérapie de leurs maladies. On comprend dès lors pourquoi certaines essences ligneuses comme le Bubinga (*Guibotia tessmanni*) était protégé par les peuples locaux. Cette essence servait notamment à se prémunir de la sorcellerie. L'Adap entrainait dans la thérapie des cas de stérilité chez la femme. La forêt était également le lieu des activités agricoles traditionnelles chez bon nombre de peuples du Cameroun ancien. Pour réaliser leurs activités agricoles, les populations se retiraient dans la forêt où le climat et le sol étaient favorables pour une bonne germination des plantes. Les dégâts qu'ils causaient à la forêt étaient minimes et celle-ci régénérerait rapidement.

2. La colonisation des terres pour l'exploitation du bois

Lorsque les Européens arrivent en Afrique, dans un élan de suprématie, ils vont mettre à mal l'ordre préétabli dans les sociétés africaines. La richesse en essences précieuses de la forêt dense équatoriale du Cameroun, à l'instar de l'azobé, le fromager, le moabi, le bubinga, l'ébène avait favorisé l'implantation de nombreuses sociétés d'exploitation forestière. Il fallait pour les hommes d'affaires européens d'avoir la mainmise sur les riches terres du territoire. La présente articulation analyse le contexte d'occupation des terres indigènes par les pouvoirs coloniaux. Il scrute tour à tour la période allemande et celle française.

2.1. La spoliation des terres indigènes par le pouvoir colonial allemand

La pénétration européenne arrivait en Afrique au début du XIXe siècle dans presque toutes les localités du Cameroun avait été marquée par des affrontements avec les populations locales qui n'entendaient pas perdre leur autonomie. A travers des expéditions militaires financées par les firmes commerciales allemandes (E. D. Eloundou, 2016, 59), les autorités coloniales organisent à l'aide de la *Schutztruppe*, mieux équipée la conquête de l'arrière-pays. Dans leurs rapports, les chefs d'expédition insistent sur les richesses fabuleuses de l'arrière-pays. Il était urgent de mettre ces richesses à la disposition des intérêts commerciaux allemands. C'est ce qui entraîna la mise en place et l'application d'un ordre colonial nouveau qui allaient bouleverser les institutions traditionnelles (Nkui, 1989, 50).

Une fois les expéditions militaires et la prise de possession achevée, il fallait passer à la mise en place d'un véritable tissu économique. Pour cela, les Allemands entreprirent de dépouiller la population locale de ses terres. En effet, à partir de 1907, année de lancement du programme de mise en valeur du protectorat, les forêts attirent les hommes d'affaires européens. On comprend alors que l'administration locale ait décidé pour l'exploitation des richesses de la forêt d'exproprier la population locale. Au mépris du processus de l'occupation progressive de l'espace, tous les espaces en attente d'exploitation furent qualifiés de « terre

vacantes » et « sans maîtres ». La tendance principale dans la politique allemande était d'offrir aux intérêts économiques privés des conditions favorables à leurs entreprises et cela sans participation financière de la part des acteurs privés. L'ordonnance impériale du 15 juin 1896¹ et son article 1^{er} porte sur la création du domaine de couronne et stipule qu'au Cameroun, les terres réputées sans maîtres font partie du domaine de la couronne. Elles appartiennent au *Reich*. (F. Nkankeu et A. Ngamini, 2010, p. 9). Ainsi, la terre cessait d'être un « bien communautaire sacré » pour devenir un « bien marchand ».

La prise de possession des terres marqua le début de l'exploitation des richesses du territoire. Les terres ainsi constituées permirent à l'économie capitaliste d'exploiter les ressources naturelles du sol. Celle-ci favorisa la mise sur pied des plantations de palmier à huile, de tabac, d'hévéa et des espaces de coupe de bois. Les capitaux privés allemands obtiennent des concessions pour l'exploitation des ressources telles que les minerais ou les bois. Les Allemands, là où les conditions naturelles étaient favorables, notamment les forêts du Mounjo ou du Sud-Cameroun, d'octroient des concessions forestières aux hommes d'affaires européens. Dans lesquelles ils développèrent l'exploitation du bois qui était utilisé comme combustible dans les chaudières des locomotives, mais aussi comme essences précieuses (A. F. Dikoumè, 2006, 296). La *Gesellschaft Sud-Kamerun* put obtenir dès le 28 novembre 1896, des droits souverains sur une concession d'environ 7 200 000 hectare, comprise entre le 12° de longitude-est, le 4° de latitude-nord, et les frontières sud et sud-est du territoire F. Etoga Eily, 1971, 182). A l'intérieur de ce vaste rectangle, la *Gesellschaft Sud-Kamerun* avait un droit exclusif d'occupation sur les terres vacantes, suivant le paragraphe XII du décret impérial du 15 juin 1896, ainsi qu'un droit exclusif d'acheter des terres auprès des indigènes (F. Etoga Eily, 1971, 182).

La région ainsi concédée passait pour être d'une richesse peu commune en ressources naturelles. Au cours de la même année, elle reçut à titre de propriété, une importante portion de terre dans la région du Dja d'une superficie de 15 000 km². Elle avait également une option de 750 km² sur d'autres terres qui viennent s'ajouter aux premières. Sur ces terres, la société devait gérer les terres et les forêts, en en assurer la productivité. La *Gesellschaft Nord-West-Kamerun*, obtint le 31 juillet 1899 une superficie qui peut être évaluée à 4 450 000 ha dont 3

¹ Il s'agit du décret du 15 juin 1896 sur la création, la prise de possession et l'aliénation du domaine de la couronne, l'acquisition et l'aliénation des terres du Cameroun. Ce texte dispose en particulier que : les terres inoccupées appartiennent à la couronne ; elles ne peuvent pas être occupées que par le gouvernement ; seul ce dernier peut les céder en propriété ou en bail ; sur décision du chancelier, le gouvernement peut autoriser certaines personnes physiques ou morales à occuper les terres vacantes dans les régions ou les commissions foncières instituées par la même ordonnance souveraine, n'ont pu encore opérer.

000 000 se trouvaient dans la partie orientale du Cameroun. Les essences forestières comme l'ébène et l'acajou étaient assez recherchées. En 1911, l'exploitation de ces deux essences était d'environ 6 904 tonnes, et en 1912 elle passa à environ 12 385 tonnes. En 1913, de 8 000 tonnes d'acajou étaient exportés contre 3 289 tonnes d'ébène environ (E. Mveng, 1963, 77).

2.2. La conquête foncière pendant la période française

Le Cameroun entre 1914-1916 avait servi de théâtre d'opération lors de la Première Guerre mondiale. C'était la principale cause du départ des Allemands et de l'installation immédiate des Anglais et des Français. Une fois la Première Guerre mondiale terminée, les Anglais et les Français se partagèrent le territoire. La reddition allemande au Cameroun en 1916, a conduit à l'occupation franco-britannique du territoire. la France se vit confier la plus grande partie (431 845 km²). La Grande Bretagne reçut une superficie de 88 036 km² (A. P. Temgoua et Z. Saha, 2010, 80). A la suite de ce partage, la France allait aussitôt prendre les rênes de l'administration de la portion du territoire placée sous son contrôle. La mission assignée à la France par la puissance mandataire puis tutélaire, était entre autres de favoriser l'évolution des populations locales vers la capacité à s'administrer elles-mêmes de conduire les peuples à l'autodétermination.

La France, comme les autres puissances coloniales européenne, était consciente de ce que le succès d'une entreprise coloniale était tributaire d'une abondance des ressources naturelles. Dès les premières années de son installation sur le territoire, l'administration française vit tout le bénéfice qu'elle pouvait tirer de l'exploitation des ressources naturelles au Cameroun. Elle favorisa donc l'acquisition des terres. Pour s'assurer la main mise sur les ressources forestières, elle déposséda la population locale du droit foncier. Le système traditionnel de la propriété foncière se trouva sapé. Cela permit à l'administration de se procurer de nombreux espaces vides dénommés « terres vacantes » et « sans maîtres » dont la redistribution aux exploitants forestiers européens se fit à travers la notion de « concession rurales ». On assista ainsi à la perte des droits de la population locale sur la terre.

La politique coloniale dès cette étape de la course effrénée vers les ressources des colonies entraîna la mise en place des structures administratives dont les objectifs consistaient à rompre brutalement avec l'ordre antérieur. Les gouverneurs qui vont se succéder au Cameroun à partir de 1919 jusqu'en 1933 essayèrent avec succès de mettre au pas les populations du Cameroun dans la mesure où ils créèrent un environnement propice à l'exploitation coloniale tout en obligeant les populations locales à reconnaître la supériorité de l'homme blanc sur l'homme noir. C'est dans ce contexte que les pétulantes forêts du territoire

furent attribuées aux hommes d'affaire européens.

La France confia l'exploitation du bois à de grosses sociétés à capitaux occidentaux à qui elle octroya d'importants espaces de forêts. Dans la seule région du Moungo, sur les 11 900 ha concédés² en 1925, 11 800 revenaient aux Européens, soit 99,15% contre 0,85% pour les Africains. Le tableau qui suit permet de mieux appréhender les superficies de coupes et le monopole établi par les entreprises européennes.

Tableau 1 : Concessions forestières dans le Moungo en 1925

Propriétaires	Concessions
Jacquot	2 500 ha
Mançon	2 000 ha
Laplaze	1 300 ha
Holland Lutz	2 500 ha
Laborie	2 500 ha
Cotsiotrucs	900 ha
Africains	100 ha
Total	11 900 ha

Source : ANY, APA, 11799/D, Mbanga, Rapports trimestriels, 1927.

Sur la base de ce tableau, nous nous rendons compte que la plupart des concessions forestières étaient concédées aux concessionnaires européens qui pratiquaient la coupe du bois au Cameroun. Une remarque importante à faire consisterait à préciser que ces concessions se firent avec l'approbation des populations locales ou non. Les colons qui voulaient créer des exploitations forestières s'adressaient d'abord aux chefs traditionnels. Mais ceci n'était qu'une formalité et c'est bien après cette étape que l'administration publiait par décret ou arrêté l'acquisition effective du terrain. En 1954, plus de 4 143 ha de forêt furent concédés dans la région Nyong-et-Sanaga, subdivision de Mbalmayo et le 27 décembre 1956, la Société Africaine des Bois bénéficia d'une importante coupe de 2 500 ha dans le Nyong et Sanaga³.

3. Les mutations foncières liées à l'exploitation forestière au Cameroun

Le nouveau mode économique introduit par l'administration coloniale bouleversa le monde rural. Cela se fit notamment à travers la création des chantiers forestiers et des

² ANY APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport semestriel, 1928, premier semestre.

³ ANY, 1AC/8539, Accord permis d'exploitation forestière 1954.

plantations agricoles.

3.1. La mutation foncière liée à la coupe industrielle du bois

Les méthodes de colonisation des espaces fonciers sur le territoire entraînèrent des bouleversements dans le mode d'utilisation du sol par les indigènes. Le système mis en place par l'administration coloniale entraîna la disparition progressive du couvert forestier du territoire. C'est pourquoi un arrêté du haut-commissaire de 1946 vise à interdire le défrichement de tout ou partie d'une forêt classée. Le port de la hache ou du coupe-coupe fut également interdit dans ces forêts⁴. Mécontents de ce que leurs activités agricoles traditionnelles subissaient des contrecoups de l'administration, la population n'accueillie pas favorablement ce texte. L'administration n'hésita pas à sévir contre ceux qui enfreignaient la loi qu'elle avait édictée. Les sanctions les plus courantes étaient l'emprisonnement et le paiement des amendes. En 1954, pour s'être livrés au défrichement dans la forêt classée de Tsena-Nkam dans la région de l'Ouest-Cameroun, Ndjongoue, Moumeni Philippe et Tchokomeni furent condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et au paiement des amendes comprises entre 500 francs et 1 000 francs pour défrichement dans la forêt classée⁵.

Pour plus d'efficacité, les chefs indigènes avaient la charge de surveiller les forêts classées situées dans leurs villages. Ils devaient rendre compte à l'administration de toutes infractions dans ces espaces. Des peines étaient prévues pour ceux qui manquaient à leurs obligations. En 1954, Djoumgoue, chef de Fomessa I dans la région de l'Ouest fut poursuivi pour non dénonciation d'un acte de défrichement dans une forêt classée⁶.

Cela montre clairement que le pouvoir était désormais entre les mains des autorités coloniales. Nous comprenons aisément que la volonté de posséder des terres pour l'exploitation forestière et pour les cultures de rente a amené l'administration coloniale à prendre des mesures qui ont eu pour conséquence la déstructuration de l'organisation sociale et politique au Cameroun. Les populations locales se trouvèrent dépossédées de leurs terres ancestrales. Les colons purent se livrer au pillage des ressources ligneuses du territoire. Plus que de simples espaces vacants comme le laissait entendre les pouvoirs coloniaux, la forêt devint un lieu d'extraction des richesses ligneuses.

⁴ ANY, 2AC7281, Réglementation forestière au Cameroun, 1946.

⁵ ANY, 3AC 214 Poursuite pour défrichement en forêt classée, 1953.

⁶ ANY, 3AC 214, Poursuite pour défrichement en forêts classées, 1954.

3.2. L'opposition des populations locales à la politique d'expropriation foncière

La décision d'expropriation initialement prise pour l'ensemble des terres du territoire rencontra aussitôt la farouche résistance des populations. Celles-ci refusèrent de céder ses terres aux hommes d'affaires européens. La population supportait de plus en plus difficilement que son patrimoine foncier lui soit retiré. Les autorités coloniales s'appuyaient sur les clauses des différentes lois qu'elles avaient adoptées et qu'elles interprétaient en leur faveur. Dans le Sud-Cameroun, les populations s'opposèrent farouchement au plan d'expropriation initié par le pouvoir colonial. Malgré le fait que l'article 31 du décret du 11 août 1921 disposait que « toute opposition non justifiée pourra exposer son auteur à une amende d'un maximum de 1 000 francs »⁷, des contestations firent observées notamment par les populations de Kribi qui rejetèrent le projet de classement de leurs forêts. C'est d'ailleurs ce qui ressort du rapport sur la situation politique, sociale et économique de la région de la région de Kribi du 1^{er} juillet 1948 qui fait mention de l'opposition farouche des populations au projet de classement de 250 000 ha dans les forêts de Lobé et N'tem et de 50 000 ha à Kienbe du Nord. On pouvait effet lire ce qui suit :

Nous nous sommes heurtés chaque fois à un refus formel des chefs et des notables soutenus par la population, décision bien établie à l'avance. La réunion de Ndjabilé chez les Boulous du centre (forêt Lobé N'tem) fut correcte, mais démontre une intention très arrêtée de ne pas écouter les raisons données par l'administration...Il était dit notamment que l'administration n'a pas le droit de procéder à ce classement et demandent les raisons pour lesquelles le drapeau tricolore flottait sur une forêt qui n'appartient qu'à la population⁸.

La France, était consciente de ce que le succès de son entreprise coloniale était tributaire à l'abondance de vastes superficies de forêts. C'est pourquoi elle ne manqua pas de rappeler la population de Kribi à l'ordre. Le 22 octobre 1948, dans une correspondance adressée au directeur des affaires politiques et administratives, le chef du service des Eaux et Forêts de Kribi l'exprima clairement: « Dans le cas présent, la pétition fait état d'un droit coutumier d'occupation. Ce droit ne peut évidemment pas se confondre avec un droit de propriété ».

Pour ce faire, il fallait prendre des dispositions qui puissent permettre d'apaiser les populations locales. C'est-à-dire en leur octroyant des droits en matière d'accès à la terre pour leurs activités traditionnelles. En 1948, l'administration reconnut l'existence des droits fonciers indigènes mais avoua tout de même la difficulté qu'elle avait de faire appliquer ces droits. Ce qui entraîna la continuation des revendications des populations locales.

⁷ *Journal officiel du territoire du Cameroun (JOC)*, n° 61 bis, 15 septembre 1921.

⁸ ANY, 2AC 214, Rapport sur la situation politique, sociale et économique de la Région de Kribi au 1^{er} juillet 1948.

Conclusion

En définitive, il était question de décrypter les relations entre le foncier indigène et l'exploitation forestière pendant la période coloniale. Il ressort que pour l'exploitation des ressources naturelles du territoire, les administrations coloniales qui se succèdent au Cameroun avaient besoin de se constituer des viviers de matières premières. Pour y parvenir, les administrations coloniales crurent bon d'exproprier les populations locales de leurs ancestrales pour les redistribuer aux hommes d'affaires européens désireux d'investir dans le secteur de l'exploitation forestière. Le décret impérial du 15 juin 1896 qui attribuait toutes les terres vacantes de la colonie à la couronne, amena l'autorité coloniale à s'approprier les terres des populations autochtones qu'ils considéraient comme « vacantes et sans maîtres ». Cette politique de mainmise sur les terres ne se fit pas sans perturbation sur les activités religieuses et économiques des peuples camerounais. Ce qui ne manqua pas de créer des frustrations et des contestations des populations locales qui se sentaient abusées. Pour promouvoir un apaisement aux revendications des peuples locaux, l'administration coloniale française leur accorda quelques droits fonciers. Cependant, cela n'arrêta pas le projet de confiscation des terres indigènes au profit des exploitants forestiers commencé pendant la période allemande.

Sources et références bibliographiques

Sources d'archives

ANY APA, 11799/E, Circonscription de Nkongsamba, Rapport semestriel, 1928, premier semestre.

ANY, 3AC 214, Poursuite pour défrichement en forêts classées, 1954.

Archives nationales de Yaoundé, ANY, Les populations Boulou des cantons sud de la Régions de Kribi des villages de Njabilobé et Bidou II à Kribi représentées par Amvene Laurent chef du village Nkolong, 1954.

Archives nationales de Yaoundé, ANY, 2AC7281, Réglementation forestière au Cameroun, 1946.

Archives nationales de Yaoundé, ANY, APA Rapport sur la situation politique, sociale et économique de la Région de Kribi au 1^{er} juillet 1948.

Journal Officiel des Territoires du Cameroun (J.O.T.C.) n° 61 bis du 15 septembre 1921.

Bibliographie

Almeida Topor, Hélène. D', 1993, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand colin.

Bachelet, Michel, 1968, *Systèmes fonciers et réformes agraires en Afrique noire*, Paris, L.G.D.J, 677 pages.

Dikoumé François Albert, 2006, « Les travaux publics au Cameroun sous administration française de 1922 à 1960 : mutations économiques et sociales », thèse de doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé I.

Dong Mougnol, Gabriel Maxime, 2008, « Dynamiques foncières au Cameroun : de la cohabitation

forcée au divorce, 1896-1950 », in *Annales de la faculté des arts, lettres et sciences humaines*, vol 1, n°8, Université de Yaoundé 1, pp. 187-201.

Fouellefak Kana Célestine Colette, 2021, « Les rites agraires dans les Grassfields camerounais », Kouosseu Jules (dir.), *Cameroun : le monde rural en mutations (XIXe - XXIe siècle)*, Dschang, Première Lignes, p. 7-23.

Kouassigan Guy-Adjété, 1966, *L'homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique occidentale*, O.R.S.T.O.M, Paris.

Kueté Martin, 2000, « Espace, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'ouest-Cameroun sous les différentes colonisations », Kueté Martin et Dikoume Albert François (dir.), *Espaces, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'ouest-Cameroun*, Yaoundé, P.U.Y, p. 92-149.

Nkankeu Francois et Ngamini André, (2010), « Droits fonciers au Cameroun : évolution de l'époque coloniale aux réformes nationales », Nkankeu François et Bryant Christopher, *Regard multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun*, Laboratoire Développement durable et dynamique territoriale, Université de Montréal, 2010, pp. 7-24.

Nkui Ncheji Paul, 1989, *The German presence in the Wertern Grassfields 1891-1913 : a German colonial account*, Leiden, African Study Center.

Tchumtchoua Emmanuel, 2022, *L'espace caféier au Sud-Cameroun sous administration française (1919-1945). Conflits, mutations sociales et résistances*, Paris, L'Harmattan.

Zo'obo Yannick, 2021, « Mutations dans la gestion du patrimoine forestier au Sud-Cameroun précolonial », in Kouosseu Jules (dir.), *Cameroun : le monde rural en mutations (XIXe – XXI e siècle)*, Dschang, Premières Lignes, p. 445-459.

Site web

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-03/07147.pdf (consulté le 19 mars 2025).